



CTM du 19 et 20 OCTOBRE 2020

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En introduction de sa déclaration, l'**UNSA ITEFA** apporte son plein soutien à la communauté éducative de l'école de la République, qui vient d'être frappée par l'odieux assassinat d'un de ses Hussards Noirs de La République, Monsieur Samuel PATY, qui n'a fait qu'accomplir sa mission de service public, luttant contre l'obscurantisme en enseignant : la liberté d'expression.

Pour revenir à l'objet de cette instance, sur fond d'épidémie inquiétante et stressante pour nombre d'agents, doublée d'un confinement nocturne pour certaine région et métropoles, les agents voient refaire surface l'OTE sur décision du Premier ministre : SGC au 1^{er} janvier et création des DREETS et DDETS au 1^{er} avril 2021 et l'apparition de sous- préfets « à la relance ».

Les agents ressentent le fait que « la maison travail » est « vendue » à la découpe : « le ministère les abandonne » puisqu'il est désormais « sous tutelle » du ministère de l'intérieur....

Cette impression partagée s'explique par un dialogue social confisqué sciemment par ce dernier. Il veut aller vite, sans tenir compte de l'organisation de la représentation syndicale dans les DIRECCTE qui se situe à l'échelon régional et non départemental...

Qu'importe, les agents sont réduits à quantité négligeable et l'on dispose de leur avenir professionnel ailleurs que dans les instances de dialogue social ministériel mais au sein du CT des DDI, alors que les services ne sont pas encore sous cette égide et n'ont jamais été entendus !

En effet, la préfiguration SGC va bon train, les entretiens individuels ont commencé à l'issu desquels les collègues ressortent totalement déstabilisés et stressés avec un ultimatum de positionnement au 10 novembre prochain, par endroit. La hiérarchie régionale ou départementale vers laquelle ils se tournent, semblent être non concernée. Ils n'obtiennent pas de réponse à l'interrogation d'une possibilité **d'un droit de retour au sein des services**, conscients que le but recherché est de les éloigner de la « culture travail » sous pression du ministère de l'intérieur...

Pour mémoire, lors du conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 3 mars 2020, avait été examiné un projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration au sein des services déconcentrés de l'État ouvrant droit **aux dispositifs indemnitaires** d'accompagnement des agents dans le cadre des opérations de réforme de l'État et de mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (SGC).

Cette incise met en exergue le fait, que la non parution de ce texte ne permet pas de déclencher les **dispositifs indemnitaires** et, comme chacun le sait, avec une **rétroactivité est impossible**.

L'**UNSA ITEFA** met donc en garde les agents qui postuleraient sur les SGC que la prise en compte indemnitaire d'accompagnement ne se fera qu'à la date de parution du texte.

Enfin, l'**UNSA ITEFA** dénonce le fait que l'accord RH, signé en novembre 2019, par 50 % des organisations syndicales représentatives des ministères sociaux, dont notre fédération, soit ignoré sciemment par l'administration préfectorale !

L'**UNSA ITEFA** vous demande fermement, Madame la Présidente, qu'un rappel soit fait auprès de la DGAFP, du ministère de l'intérieur et de la MICORE et que les directions du SGCMAS s'impliquent, pour que cesse le mépris de cet accord, car à quoi bon, dans ces conditions, poursuivre la participation de notre fédération à des accords en devenir qui se verraient fouler au pied.

De plus, au JORF du 9 octobre dernier, est parue, la création d'un emploi de directeur de projet (groupe I), chargé de définir et mettre en œuvre **un plan d'accompagnement du transfert des agents en charge de l'instruction des autorisations de main d'œuvre étrangère du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion vers le ministère de l'intérieur**, à l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, **pour un recrutement fin octobre**...En fait, c'est le pilote désigné pour la dilution des services MOE donc une partie de l'action du SIT en matière de droit du travail et d'immigration vers le ministère de l'intérieur.

Déjà, dans certains départements, l'administration préfectorale ne perd pas de temps et fait le tour « du propriétaire (UD) » disposant à voix haute, lors de ces visites des surfaces disponibles, l'agent étant assis à son bureau médusé de cette intrusion et entendant dire que deux ou trois agents pourraient être logés en ces lieux et places.

Les locaux des UD ne sont pas les « libre-service » des préfectures.

Les agents ont le ressentiment que le ministère de l'intérieur dispose de leurs espaces de travail sans jamais les concerter.

L'accord RH, évoqué précédemment, doit s'appliquer dans le cadre de l'installation des plateformes MOE interrégionales et plus particulièrement respecter la résidence administrative des agents qui seront concernés et ne pas les obliger, ni à un déménagement, ni à des temps de transport insupportables.

Quel est le plan de prévention mis en place dans le cadre de cette réforme ?

Comment travaille le CHSCT pour mettre en place ces mesures de prévention des risques psychosociaux qui s'annoncent ?

L'**UNSA ITEFA** a les plus grandes craintes pour ce qui concerne les moyens dédiés aux services « travail » et plus particulièrement le SIT puisque les crédits sont mutualisés, seront-ils fléchés ?

Pour l'**UNSA ITEFA**, l'état d'urgence sanitaire réactivée, valide la pertinence de l'organisation actuelle des DIRECCTE qui ont su se « réinventer » en permanence, au fur et à mesure du déroulé du confinement sur les territoires, et qui se doivent d'être, aujourd'hui, manifestement renforcée.

Démanteler les DIRECCTE et leurs UD, casser une dynamique, briser les collectifs de travail au nom d'une pseudo modernisation territoriale incomprise, perdre les usagers avec de nouveaux acronymes totalement incompréhensibles et des déménagements de services sans concertation avec des projets de séparation physique des services travail/emploi, c'est créer une instabilité palpable au sein des services, décourager les agents qui ont tout donné ces derniers mois dans des conditions plus que difficiles, est-ce vraiment le moment ?

Mieux encore, on apprend subrepticement l'organisation d'élection décidée unilatéralement pour septembre 2020 en pleine pandémie !

Le « *en même temps* » a ses limites !
L'UNSA ITEFA exige le report de cette réforme !

De plus, il est plus que temps de repenser nos organisations en les étoffant et en gardant présent à l'esprit que : Le Service Public, n'est pas une charge, mais une chance ! Il est producteur d'intérêt général ! Et il ne doit pas être source de fracture supplémentaire, mais devenir l'exemple d'un dialogue social serein et partagé pour réaliser enfin une transformation citoyenne du travail souhaitée et souhaitable dans l'intérêt de tous.

L'UNSA ITEFA réaffirme la nécessité impérieuse de construire une politique ambitieuse de ressources humaines et d'une véritable GPEC au sein du ministère du travail, pendant qu'il en est encore temps, la transformation de C en B, la révision des ratios « promus/promouvables » sur l'ensemble des corps qui ne tiennent pas la comparaison avec d'autres ministères « plus généreux », le devenir des contrôleurs du travail désormais « oubliés » dans un corps en voie d'extinction.

De plus, **L'UNSA ITEFA** se doit de revenir sur le rapport de la Cour des comptes, «de transformation de l'inspection du travail », oublié, parce que paru en avril 2020 en plein confinement, pointe le fait que, depuis 2017, une baisse de 9% des effectifs a touché le pôle T et plus particulièrement les sections d'inspection du travail.

Pour mémoire, dès 2013 (passage de 22 à 13 régions), ce sont les autres pôles des DIRECCTE et des DIECCTE (en voie de disparition aujourd'hui), qui ont eu à connaître des suppressions d'emplois importantes, pôle C, pôle 3e et fonctions supports (ESIC).

Le constat, que l'UNSA ITEFA n'a eu de cesse de dénoncer, est bien la baisse drastique, aveugle et continue des effectifs, le PLF 2021 place d'ailleurs le ministère du travail dans **le camp** peu enviable « **des perdants** » (moins 496 emplois !) Qu'en sera-t-il en 2022 ? L'incantation renouvelée de l'équilibre budgétaire, est devenue totalement inaudible par les annonces successives du déversement de milliards d'euros pour soutenir et préserver l'activité économique des entreprises.

Mais, avec quels agents de contrôle ?

Car comment expliquer que : les sections d'inspection du travail non pourvues soient pléthoriques, les intérim imposés faute de personnel soient légions, sans oublier, les redécoupages géographiques démesurés des sections sur les territoires pour pallier le déficit abyssal d'agents de contrôle, qui va s'accélérer à n'en pas douter avec les départs en retraite.

Ce n'est plus tolérable et cela relève désormais d'un aveu de faiblesse !

Pour **L'UNSA ITEFA**, force est de constater un désintérêt manifeste et inquiétant des postulants au concours externe de l'inspection du travail, qui s'est tenu en septembre 2020. En effet, la vocation supposée ne fait pas tout et ne tient pas la comparaison avec des corps qui sont sous l'égide, eux aussi, d'un code de déontologie spécifique mais qui présentent un déroulement de carrière valorisant dès le 1^{er} grade. Il ne peut être occulté, désormais, la non attractivité du corps de l'inspection du travail depuis son déclassement en 2011 de A+ en A type. Il se doit d'être revaloriser urgemment.

Une réaction ministérielle par un positionnement volontariste très fort s'impose pour inscrire à nouveau ce corps d'excellence à égalité dans le concert des corps de la fonction publique de l'État, rappelant que l'Histoire inscrit précisément le positionnement de l'inspection du travail dans le droit international, issu du chapitre XIII du traité de Versailles de 1919 (Conférence de la Paix). Il est **le seul corps au sein de la fonction public d'État, placé sous l'égide des conventions internationales** de l'OIT !

Aussi se doit d'être rétablie ce que d'aucun l'avait qualifiée lors de son centenaire en 1993 :

L'inspection du travail : une « magistrature sociale ».

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.